



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail - Justice - Solidarité

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET
DE LA COOPÉRATION

Conakry,

N° 358 /MAEC/DAJC/DJ/SACT/94

Le Ministre

S.E.M. L'AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE
DE GUINÉE A OTTAWA.

C A N A D A

Objet : Demande d'enregistrement
de certains documents Juridiques à
L'OACI.

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour enregistrement au Secrétariat de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), les documents juridiques suivants, dûment signés et ratifiés par la République de Guinée ce sont :

- Convention de Montréal relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Montréal le 24 Février 1988 et ratifiée à Conakry le 11 Mai 1990 ;

- Amendement de la convention de Chicago "Article 3 bis" relative à l'Aviation Civile Internationale, signé à Montréal le 10 Mai 1984 et ratifié à Conakry le 9 Mai 1990 ;

- Amendement de la convention de Chicago "Article 83 bis" relative à l'Aviation civile Internationale, signé à Montréal le 6 Octobre 1980 et ratifié à Conakry le 9 Mai 1990 ;

- Convention complémentaire à la convention de Varsovie pour l'Unification de certaines règles relatives au transport Aérien International effectué par une personne autre que le Transporteur contractuel, adhéré par la Guinée le 10 Avril 1990 ;

.../...

- Protocole concernant le texte authentique quadrilingue de la convention de Chicago, signé à Montréal le 30 Septembre 1977, adhéré par la Guinée le 10 Avril 1990 ;

- Accord relatif au transit des services Aériens Internationaux, signé à Chicago le 7 Décembre 1994, adhéré par la Guinée le 10 Avril 1990 ;

- Protocoles additionnels N° 1, 2, 3 et 4 à la convention de Varsovie relative à l'Aviation Civile Internationale, signé à Montréal le 25 Septembre 1975 et ratifiés à Conakry le 9 Mai 1990.

Veillez agréer, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

P. LE MINISTRE P.O

LE CHEF DE CABINET



SIAFFA BEAVOGUI